

Agen, le 29 mai 2018

Madame le Préfet de Lot-et-Garonne
Préfecture de Lot-et-Garonne
Place de Verdun
47920 AGEN Cedex

Nos réf. : D2018/AG/CP- 0199
Affaire suivie par : Carole Philipperie
Service juridique
05 53 77 72 77

Objet : Liaison électrique souterraine à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées sur la commune de Brax - Requête prévue par l'article R323-9 du Code de l'Energie en vue de l'établissement de la servitude légale par arrêté préfectoral
Courrier adressé en recommandé avec AR

Copies : DREAL Limoges – Monsieur FOURGEAUD
Agglomération d'Agen – Monsieur le Président

Madame le Préfet,

Suite à notre demande de déclaration d'utilité publique en date du 16 mai 2017, nous avons été destinataire le 18 mai 2018 de l'arrêté préfectoral n°47.2018-05-17-002 déclarant d'utilité publique les travaux de réalisation de la liaison souterraine à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées, situé au lieu-dit « Champs de Dumoulin » sur la commune de Brax.

Selon les dispositions de l'article R323-9 du Code de l'Energie, nous vous adressons la présente requête accompagnée d'un plan et d'un état parcellaire sur la commune de Brax indiquant la propriété devant être atteinte par la servitude.

Dans l'attente d'une instruction rapide pour les besoins du service public, nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Sdee 47



Jean GALLARDO



sdee47